



REGLEMENT DU CHALLENGE DU FAIR-PLAY

ARTICLE 1 :

Chaque saison le District de Football de Lot et Garonne organise le Challenge du FAIR-PLAY. Ce challenge est réservé aux équipes disputant les championnats départementaux des catégories D1, D2, D3.

Une équipe n'est plus éligible à la dotation du fair-play dans l'un des cas suivants :

- cotisations dues au District par le club non payées en fin de saison,
- équipe ayant déclaré un forfait,
- équipe dont le cumul de points est supérieur à 70.

ARTICLE 2 :

Le barème disciplinaire de la FFF est le barème de référence pour les comportements antisportifs des joueurs, entraîneurs, éducateurs, dirigeants et personnel médical. La commission de discipline mentionne en marge de chaque sanction le code du motif de la faute commise, ce qui détermine le nombre de points correspondant (voir barème). Les points attribués se cumulent journée après journée et constituent le Challenge du fair-play en fin de saison.

ARTICLE 3 :

Lorsque ces mesures font l'objet d'un appel, les points fair-play peuvent être modifiés en fonction de la décision de la commission d'Appel. A l'issue de la procédure cette dernière communiquera à la commission en charge du challenge l'éventuelle requalification des faits pour prise en compte.

ARTICLE 4 :

Le club qui dans chaque poule de sa division totalisera le plus petit nombre de points en fin de saison, sans dépasser le seuil d'éligibilité de 70 points, sera déclaré gagnant du Challenge.

En cas d'ex-aequo, ce sera celui le mieux classé dans le championnat.

En cas d'une nouvelle égalité au classement, les équipes seront départagées par leur goal average particulier.

En cas d'une nouvelle égalité au goal average particulier, les équipes seront départagées par leur goal average général (différence de buts sur tous les matches de la poule).

ARTICLE 5 :

Le nombre de points cumulés a une incidence directe sur le classement final du challenge. En fin de saison, après homologation par la commission sportive, il sera retranché au classement final le nombre de point suivant, si le plafond de 70 points est dépassé :

- de 71 à 90 points : 1 point en moins
- de 91 à 110 points : 2 points en moins
- de 111 à 130 points : 4 points en moins
- de 131 à 150 points : 6 points en moins
- de 151 à 170 points : 8 points en moins
- au-delà de 170 points : 10 points en moins

A l'issue de la dernière Journée un classement sera publié. Les accessions, maintiens et rétrogradations seront décidés en fonction des règlements en vigueur.

Un classement intermédiaire et provisoire sera publié 4 fois dans la saison : après la 6ème journée, la 12ème journée, la 18ème journée et après la dernière journée.

ARTICLE 6 :

Les contestations ainsi que les cas non prévus pouvant résulter de l'application du présent règlement seront tranchés par le Comité Directeur et ce en dernier ressort.

ARTICLE 7 :

En fin de saison, il sera remis aux clubs ayant cumulé le moins de points dans leur Division, une dotation en bon d'achat à condition que leur éligibilité soit maintenue comme précisé à l'article 1.

Les deux premiers de chaque poule des catégories concernées recevront : D1, D2 et D3 un bon d'achat dont le montant sera déterminé chaque année par le Comité de Direction.

BAREME

Article	Motif	Points
4	Comportement excessif ou déplacé	
4.11	d'un joueur au cours de la rencontre	3
4.12	d'un joueur hors rencontre	6
4.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical au cours de la rencontre	10
4.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical hors rencontre	20
5	Comportement blessant	
5.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	3
5.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	6
5.13	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	5
5.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	10
5.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	20
5.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	40
5.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	10
5.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	20
6	Comportement grossier ou injurieux	
6.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	15
6.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	25
6.13	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	8
6.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	15
6.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	20
6.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	40
6.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	10

6.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	20
7	Comportement obscène	
7.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	10
7.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	20
7.13	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	5
7.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	10
7.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	30
7.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	40
7.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	15
7.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	25
8	Comportement intimidant ou menaçant	
8.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	15
8.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	25
8.13	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	8
8.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	15
8.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	30
8.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	60
8.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	25
8.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	50
9	Comportement racistes ou discriminatoire	
9.11	d'un joueur	30
9.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical	50
10	Bousculade volontaire	
10.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	35
10.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	60
10.13	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	15
10.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	25

10.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	35
10.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	70
10.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	20
10.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	40
11	Tentative de brutalité / tentative de coup	
11.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	25
11.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	50
11.13	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	10
11.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	20
11.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	25
11.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	50
11.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	20
11.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	40
12	Crachat	
12.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	25
12.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	50
12.13	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	15
12.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	25
12.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	25
12.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	50
12.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	20
12.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	40
13	Acte de brutalité ou coup	
13.1	N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre	

13.1.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	40
13.1.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	80
13.1.131	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre - action de jeu	10
13.1.132	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre - hors action de jeu	20
13.1.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	30
13.1.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	50
13.1.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	60
13.1.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	30
13.1.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	50
13.2	Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical	
13.2.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	50
13.2.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	90
13.2.131	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre - action de jeu	20
13.2.132	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre - hors action de jeu	25
13.2.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	30
13.2.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	40
13.2.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	75
13.2.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	35
13.2.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	60
13.3	Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours	
13.3.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	70
13.3.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	120
13.3.131	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre - action de jeu	25

13.3.132	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre - hors action de jeu	50
13.3.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	70
13.3.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	70
13.3.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	100
13.3.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	30
13.3.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	60
13.4	Occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours	
13.4.11	d'un joueur envers un officiel au cours de la rencontre	80
13.4.12	d'un joueur envers un officiel hors rencontre	120
13.4.131	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre - action de jeu	20
13.4.132	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre - hors action de jeu	50
13.4.14	d'un joueur envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	80
13.4.21	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel au cours de la rencontre	70
13.4.22	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un officiel hors rencontre	120
13.4.23	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public au cours de la rencontre	40
13.4.24	d'un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical envers un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/public hors rencontre	80
	Manquement à l'éthique sportive	15